

Les pays du bassin du Nil reportent de 6 mois la conclusion d'un accord

Arrib News, 30/07/2009 – Les ministres de l'Hydraulique et de l'Environnement des neuf pays membres de l'Initiative sur le bassin du Nil (NBI) ont quitté l'Égypte mardi, sans un accord sur la gestion des eaux du fleuve le plus long du continent, à la grande déception de plusieurs pays. Les ministres de neuf pays arrosés par le Nil, et l'Érythrée, qui assistait en tant qu'observateur à la réunion qui a eu lieu pendant quatre jours à Alexandrie, en Égypte, ont décidé de reporter de six mois la signature de leur traité.

"Un délai de six mois a été décidé pour résoudre le problème", a déclaré aux journalistes l'union ministre éthiopien des Ressources hydriques, Asfaw Dingamo. "En attendant, nos conseillers techniques vont se réunir et élaborer un accord technique." Bien que les ministres soient optimistes sur l'avenir de l'Initiative sur le bassin du Nil, l'obstination et le refus de l'Égypte de négocier un nouveau traité ont mis fin à la réunion, sur un sentiment d'échec. À l'image de ce qui s'était passé lors d'une conférence à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC) il y a moins de deux mois, un accord n'a pas été conclu et le responsable de la situation semble être l'Égypte qui est opposée à tout amendement aux accords antérieurs sur le Nil. Égypte et Soudan affirment que l'Accord cadre de coopération (CFA), élaboré en juin en RDC, ignore leurs revendications historiques. Le ministre égyptien de l'Hydraulique et de l'Irrigation, Mohamed Nasr El Din Allam, a affirmé qu'"il y a assez d'eau pour tous", mettant ainsi en évidence la position de l'Égypte selon laquelle les changements n'étaient pas nécessaires. Le ministre burundais de l'Hydraulique et de l'Environnement, Degratias Nduwimana, a exprimé l'espoir que l'Égypte négocierait afin que "les choses marchent". Le ministre éthiopien des Ressources hydrauliques a annoncé aux journalistes à la fin de la réunion tard dans la soirée du mardi, que "six mois ont été alloués à la résolution du problème", tout en ajoutant qu'il y avait encore de l'espoir pendant cette période. Il a affirmé que "Avant cela, nos conseillers techniques se réuniront et mettront sur pied un accord technique à signer". Au cœur du problème figure l'accord de 1929 entre l'Égypte et la Grande-Bretagne --signataire au nom de ses colonies africaines arrosées par le Nil-- qui accordait au Caire un droit de veto sur les projets construits en amont. En 1959, le Soudan et l'Égypte se sont fixés bilatéralement des quotas d'eau qui représentent ensemble 87% du débit du fleuve. Mais plusieurs pays situés en amont jugent injustes les traités anciens et demandent un nouvel accord de répartition des eaux plus équitable, qui leur permettent de développer des projets d'irrigation et des barrages. L'Égypte, un pays aride qui dépend presque exclusivement du Nil pour ses ressources hydriques, estime que les pays d'Afrique centrale pourrait tirer meilleur profit des leurs précipitations et qu'ils disposent d'autres ressources en eau.